

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLENAY

DEPARTEMENT
DU CHER

SEANCE DU 13 décembre 2022

Nombre de Conseillers
Afférents au Conseil : 13
Présents : 09
Votants : 11

Présents : Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Messieurs Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR, Jean-Michel CAREL, Julien JOURDAINE, William TAILLANDIER.

Date de la convocation :
08 décembre 2022

Excusés avec pouvoir : Katia DUSSAPIN pouvoir Jean-Michel CAREL, Caroline LALEVÉE LESAGE pouvoir à Mireille CHARBY.

Date d'affichage :
08 décembre 2022

Excusés sans pouvoir : Christelle JOIE et Stéphane PETIT.

Secrétaire de séance : Jean-Michel CAREL

DELIBERATION N° 2022-62

OBJET : Convention relative au service de fourrière animale pour l'année 2023.

Après avoir examiné le projet de convention de la Société Berrichonne de protection des Animaux (S.B.P.A) concernant les services de mise en fourrière des chiens errants ou en état de divagation.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De concéder à la S.B.P.A la mise en fourrière des chiens trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune de Vallenay.
- Les animaux seront emmenés au refuge de Marmagne Route de Pont-Vert 18500 Marmagne par les employés municipaux.
- En contrepartie des services apportés par la S.B.P.A, la commune s'engage à verser une redevance annuelle de 0.50 € par habitant, soit pour l'année 2023, un montant total de 368.50 €. Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2023.
- La convention est conclue pour une période de 1 an rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention.

Pour extrait certifié conforme,
Vallenay, le 13 décembre 2022

Le secrétaire de séance
Jean-Michel CAREL

Le Maire,
Marina DUPUY

